

# Consignes sanitaires relatives à l'organisation d'épreuves paracyclistes en France

## RAPPELS DES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES :



## MESURES COMPLÉMENTAIRES MISES EN PLACE LORS DES ÉPREUVES PARACYCLISTES :

- ✓ Port du masque requis pour tous (sportifs, accompagnants), en toutes circonstances ;
- ✓ Mise à disposition de gel hydroalcoolique aux principaux endroits (remise des dossards, zone protocolaire) ;
- ✓ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements ;
- ✓ Dans la mesure du possible, privilégier la récupération des dossards par une seule personne par équipe ou club. En cas d'impossibilité, venir seul ;
- ✓ Pas de signature des listings par les coureurs ;
- ✓ Paiement des droits d'inscription par chèque afin de limiter les échanges de monnaie ;
- ✓ Accès limités aux strictes personnes habilitées lors de la remise des dossards, sur les zones de départ et d'arrivée, et lors de la cérémonie protocolaire ;
- ✓ Remise des prix sans hôtes ou hôtesse, et sans serrage de main ni bises ;
- ✓ Ne rien accepter du public.

**NB : Toutes ces mesures viennent en complément des éventuelles mesures préfectorales prises localement.**